



COMPTE-RENDU REUNION DIALOGUE SOCIAL OS/DAM

16 février 2018

Présents :

Administration : M. Thierry COQUIL (DAM), Mme Isabelle TANCHOU, M. Rémi MEJECAZE, M. Antoine HANNEDOUCHE, M. Michel ARDOHAIN, M. Michel CERES, Mme FEUSCHER,

OS : SNPAM-CGT : Nicolas MAYER, Patricia BEN KHEMIS, Bastien SIMONNET, Steeve GARBE,
SNUITAM-FSU, SNPAM-FO, CFDT, UNSA-UPPAMER

Ordre du jour :

- Guide du DCS – fiche relative aux armes en seconde lecture
- Point d'information sur le rattachement de la délégation à la mer et au littoral à la DAM
- Point d'étape sur le plan de modernisation « Affaires maritimes 2022 » de la DAM
- Questions diverses

La CGT regrette encore une fois, la disparition du **comité technique « MER »**, instance idoine pour évoquer les questions techniques et prendre les décisions qui s'imposent. Les organisations syndicales ne sont plus consultées pour avis, mais pour prendre note des propositions d'organisation des services de la DAM. Les questions techniques « MER » sont traitées en CTM, comité qui a pour mission de traiter des questions statutaires.

Le DAM indique qu'avant la mise en place de CAP 2002, depuis sa prise de fonctions, il a eu conscience de la nécessité de faire des réformes au sein des services des affaires maritimes. Sans cette approche, il y aurait eu une réelle déliquescence des Affaires Maritimes. Il était essentiel de donner une visibilité des actions à mener pour le maintien des compétences « MER » et de les adapter pour servir les enjeux de demain.

Le DAM affirme que sa démarche ne se fait pas dans le cadre d'une « Economie Publique », mais pour servir et pouvoir continuer à le faire. Les 20 diapositives à suivre permettent d'éclairer sa démarche en démontrant qu'elle ne s'inscrit pas dans une politique de rabot.

La logique poursuivie consiste à tout dire pour débattre. Ce processus de discussion a un double avantage :

- permettre d'intervenir au-delà de cette instance, pour défendre les ETP, les moyens, le budget,
- permettre également de préciser où en est la réflexion.

Cette démarche devrait au contraire rassurer les OS associées à ces échanges

La CGT précise qu'elle est venue pour écouter cette présentation, même si effectivement, au vu du contexte actuel il y a des difficultés d'ordre statutaire, de réduction d'effectifs et de budget en filigrane. Néanmoins, il convient d'avoir une réflexion globale sur les perspectives possibles d'avenir de ce secteur.

1- Guide du DCS – fiche relative aux armes en seconde lecture

Une relecture des points ayant nécessité une réécriture est faite par la DAM.
Un passage en CHSCT est souhaitée par les OS.

Le DAM confirme que ce document fera l'objet d'un autre examen dans une autre instance.

2 - Point d'information sur le rattachement de la Délégation à la mer et au littoral

Le DAM rappelle l'objectif : la Délégation à la Mer et au Littoral (placée au niveau centrale, à ne pas confondre avec les DML placées dans les DDTM...) doit être intégrée à la DAM. Le rôle de la Délégation est essentiel. Elle a pour mission de mettre en lien les différents acteurs du monde maritime et de créer un réseau d'échanges élargi. Son rôle est complémentaire à celui du DAM.

3 - Point d'étape sur le plan de modernisation « Affaires maritimes 2022 » de la DAM

Le contexte : A l'issue de chantiers engagés par différents acteurs publics, début 2017, travaux de révision stratégique des missions exercées à la DAM, avec en parallèle, une démarche de reconquête des grands ports engagée par la DGITM et des objectifs définis par le premier Ministre « Action publique 2022 » en octobre 2017, deux grandes réunions ont permis de définir des axes prioritaires pour une stratégie maritime au travers du

- **CIMER - 21 novembre 2017** en présence du Premier Ministre : Il a été rappelé la nécessité pour la France d'avoir une véritable politique maritime et en filigrane la nécessité de continuer de moderniser les services des Affaires maritimes
- **CNML - 25 janvier 2018** : les décisions prises en CIMER ainsi que leur mise en œuvre ont été validées. La mise en place d'un calendrier des étapes sur 4 années (2018/2022) a été arrêté:

Objectifs :

1- maintenir un plan d'investissement suffisant sur ces 4 prochaines années :

- sur le BOP 205 : 6 à 7 millions €, soit 50 % en plus de l'existant
- sur le FEAMP : mobiliser 18 à 19 millions € (pour les patrouilleurs)

2 - moderniser :

- le système d'information (portails usagers : marins professionnels, plaisance, etc)
- les CROSS en les spécialisant
- les moyens de balisage et de navigation en les renouvelant
- Achats et remplacement de patrouilleurs de surveillance des pêches et de l'environnement marin, liés à la charge croissante de contrôle (pêche environnement, émissions sociales, sûreté, notamment outre mer...)
- printemps 2018 = phase de remontée des propositions générales au niveau Ministère
- automne 2018 = analyse des articulations DIRM/DDTM

3 - ouverture à l'international :

- Dans ce domaine, il y a besoin d'expertise. Ce sont de nouveaux enjeux qui nécessitent la création de métiers (cybersécurité, contrôle et plans de protection de l'environnement...)

La DAM en intégrant la DML doit pouvoir se positionner comme une plateforme au service des autres administrations, comme elle le fait déjà (DPMA, DEB, DST ...), être facilitateur d'échanges et porter les politiques civiles de la mer. Ainsi, en intégrant la DML, la DAM renforce sa double vocation de régulateur et de promotion de l'économie maritime.

Pour cela, il convient de maintenir une articulation de coordination entre les services à l'échelle des façades maritimes, tout en renforçant le rôle d'animation à l'interrégional, avec pour appui le niveau départemental (DDTM/DML) qui a vocation à gérer l'articulation littorale (terre-mer), activité de terrain qui permet de conserver des compétences maritimes pointues.

Il y a 11 chantiers « métiers »

1 - Sauvetage et surveillance des activités et du trafic maritime (CROSS)

Il faut renforcer la prévention « accident », Au VTS, il n'y a qu'un taux de retour de données de 5 %. Il faut construire impérativement un outil plus performant.

Pour surveiller les EMR, il faut pouvoir aller au-delà des 3 rails de circulation actuels. Il faudra une surveillance plus globale sur la Manche.

En conséquence, il convient d'envisager la professionnalisation des CROSS (DIRM NAMO = CNSP+CACEM surveillance des pêches en développant un pilotage du contrôle), un CROSS pour la surveillance maritime (Cross Gris Nez) ? Trafic maritime (CROSS Jobourg) ?

Pour le sauvetage, un CROSS unique par façade ?

Il est important de renforcer le réseau CROSS et MRCC en Outre mer. Ils doivent pouvoir être autonome et ne pas dépendre d'un CROSS en métropole.

2 - Signalisation maritime

Voir compte-rendu de la réunion de septembre 2017

3 - Dispositif de lutte contre les pollutions – Polmar-terre

Voir compte-rendu de la réunion de décembre 2017

4 - Inspection des navires

Voir compte-rendu de la réunion de juin 2017

Nouveauté : proposition de prendre en charge le contrôle de sécurité des navires fluviaux

5 - Protection sociale des marins

Evolution de l'ENIM qui intégrera à terme le régime général. Le point de blocage étant le régime particulier de retraite des marins. Une étude est en cours pour le modifier.

Etape importante en 2020, le passage à la DSN.

6 – Gestion des marins, navires et armements

Nouvelle gestion avec la création d'un guichet unique au travers du portail des marins. La gestion des marins se fait actuellement en DDTM. Ce service va migrer vers la DIRM.

7 - Lycées professionnels maritimes

Il est prévu de mutualiser certaines fonctions entre les lycées par région. Cela permet des économies d'échelle. Une réflexion est menée sur la création d'un seul rectorat au niveau national et non plus par région afin d'uniformiser les contenus pédagogiques.

8 - Ecole de l'administration de la mer, ENSAM

Faut-il rapprocher l'ENSAM de l'ENSM avec un déménagement sur Le HAVRE. (étude en cours)

9 – ENSM

10 - Gestion de la plaisance – immatriculations et permis

Réforme du permis, transfert des épreuves vers des établissements agréés. Portail d'information au public.

11 - Unités de contrôle hauturier et littoral

Cf réunion de juin 2017 – La question du devenir et du redéploiement des moyens de contrôle hauturiers n'est pas encore tranchée. Si la DAM a déjà des pistes de travail, la CGT s'est attachée à démontrer que toutes les données ne sont pas en sa possession pour prendre une décision définitive. Le DAM s'est engagé à rediscuter de cette question avec les représentants des agents concernés, dans une réunion thématique.

Remarques OS :

La CGT a souhaité aller jusqu'au bout de l'exercice afin de connaître le projet du DAM, l'organisation des services envisagée, la répartition géographique des missions, l'organisation des structures des services déconcentrés et ce, dans l'intérêt du maintien d'un service public de qualité assuré par des agents compétents. Il conviendra par la suite de discuter des modalités de réorganisation plus précisément, sachant que la CGT sera toujours vigilante sur les conséquences pour les agents en terme de mobilité notamment.

Réponse du DAM :

Il faut préserver la qualité du service public en maintenant les moyens existants si possible. Le DAM confirme qu'il n'y a pas d'abandon de missions. Il faut réinventer les Affaires Maritimes en lien avec les nouveaux enjeux et la nouvelle technologie. Il y aura sûrement émergence de nouveaux métiers. Ce sera l'aboutissement de la réflexion sur la simplification administrative et réglementaire, chantiers ouverts sur différents secteurs des activités maritimes et toujours en cours.

Vos représentants SNPAM CGT

Nicolas MAYER
Patricia BEN KHEMIS
Sébastien SIMONNET
Steeve GARBE

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de

l'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale

des Fédérations de Fonctionnaires

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom, prénom : _____ Date de naissance : _____

Service de rattachement : DDTM/DML DIRM LYCEE AUTRE (préciser : _____)

Adresse administrative : _____

Adresse mail professionnelle : _____

Coordonnées personnelles (adresse, mail, tél): _____

_____ (facultatif)

Section SNPAM départementale/régionale de : _____ Nom du trésorier : _____

Corps d'appartenance : _____ Spécialité/filière : _____

Indice nouveau majoré : _____

Travail à temps partiel à _____ % ou Travail à temps plein

Montant de la cotisation = salaire net de votre dernière fiche de paye X 0,6/100 X 12 (soit 0,6 % du traitement annuel)*= _____ €

*exemple : pour un salaire net de 1600 €/mois, la cotisation s'élève à 1600x12x0,6/100= 115€

Mode de règlement choisi : chèque bancaire ou prélèvement automatique (*)

Périodicité : annuelle semestrielle trimestrielle mensuelle (*)

(*) cocher le mode choisi et la périodicité - pour un paiement par prélèvement automatique, merci de joindre un RIB

J'adhère à la CGT, au syndicat national des personnels de l'administration de la mer, pour l'année **2018**

date

signature

Adressez ce bulletin accompagné du chèque ou du RIB (*en mentionnant : personnel sur l'enveloppe*) à :

M. Camille PUJOL – SNPAM-CGT
DDTM du Calvados – Délégation Mer & Littoral
CS 75224 - 10, boulevard du Général Vanier
14052 CAEN Cedex 4

Pour toutes questions & observations, envoyer un mail à : camille.pujol@calvados.gouv.fr